



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 599

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 323 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT, LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU PARC DES CLUBS

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le *Règlement n° 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 323 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs* a été adopté.

QUE le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le règlement n° 599 entre en vigueur le 1^{er} août 2023, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue St-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1^{er} août 2023.

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 1^{er} août 2023 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 8 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} août 2023.

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière